



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif groupé sur la situation des droits de l'homme en Iran avec la Rapporteuse spéciale et la Mission d'établissement des faits

Genève, le 18 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale et la Mission pour leur travail important.

La Suisse reste alarmée par la situation des droits de l'homme en Iran. Symptomatique de la tendance en cours, le nombre des exécutions a dépassé en 2024 un triste seuil, avec au moins 901 exécutions recensées. La Suisse déplore ce bilan accablant. Elle demande instamment à l'Iran de réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort aux crimes les plus graves, conformément au droit international.

En outre, de nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'homme font l'objet d'intimidation, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires. La Suisse appelle l'Iran à abroger les lois et pratiques qui criminalisent le droit à la liberté d'expression et à relâcher toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé ce droit.

En matière de droits des femmes, mon pays salue la suspension du projet de loi sur la « protection de la famille par la promotion de la culture du hijab et de la chasteté ». Il appelle l'Iran à poursuivre sur cette voie, en abrogeant toutes les lois et pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles.

Enfin, la Suisse encourage les autorités iraniennes à poursuivre leur collaboration avec le HCDH et à l'étendre à tous les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme.

Madame la Rapporteuse spéciale, quel est l'état de votre collaboration avec les autorités iraniennes et quelles sont vos attentes à l'égard de la Communauté internationale à ce sujet?

Je vous remercie.